

Nom commercial: Capsici extr liq norm

Numéro de la matière: 121560

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.02.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 17.02.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Capsici extr liq norm

N° d'article

12156000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits médicinaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

| | |
|--------------|------|
| Flam. Liq. 2 | H225 |
| Eye Irrit. 2 | H319 |

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence ***

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

Nom commercial: Capsici extr liq norm

Numéro de la matière: 121560

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.02.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 17.02.20

| | |
|----------------|--|
| P264.1 | nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. |
| P280 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P501.3 | Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales. |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Extraits des plantes médicinales

Produits médicinaux

Solution alcoolique

Composants dangereux ***

Capsaicine

No. CAS 404-86-4

No. EINECS 206-969-8

Concentration >= 1 < 3 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Acute Tox. 4 H302

Autres ingrédients ***

Éthanol

No. CAS 64-17-5

No. EINECS 200-578-6

Concentration >= 50 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Méthanol

No. CAS 67-56-1

No. EINECS 200-659-6

Numéro 01-2119433307-44-XXXX

d'enregistrement

Concentration < 1 %

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

Acute Tox. 3 H301

Acute Tox. 3 H311

Acute Tox. 3 H331

STOT SE 1 H370

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 1 H370 >= 10

STOT SE 2 H371 >= 3 < 10

Nom commercial: Capsici extr liq norm

Numéro de la matière: 121560

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.02.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 17.02.20

Notent

[4] Information volontaire

Autres données

Le produit est un article au sens de l'Article 3 n° 3 du règlement REACH et donc ne pas à être étiquetés conformément au règlement CLP. La compilation de la fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire selon Article 31 du règlement REACH pour les articles et se fait sur une base volontaire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Nom commercial: Capsici extr liq norm

Numéro de la matière: 121560

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.02.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 17.02.20

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter contamination de la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Classes de stockage

| | | |
|-------------------------------------|---|-----------------------|
| Classe de stockage d'après TRGS 510 | 3 | Liquides inflammables |
| Classe de stockage (Suisse) | 3 | Liquides inflammables |

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Éthanol

| | |
|--|------------------------|
| Liste | SUVA |
| Type | MAK |
| Valeur | 960 mg/m ³ |
| Valeur limite à courte terme | 1920 mg/m ³ |
| Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; OAW, FormalKT HU; INRS, NIOSH | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec le corps. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Point de fusion

Valeur -114 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Nom commercial: Capsici extr liq norm

Numéro de la matière: 121560

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.02.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 17.02.20

Valeur 78 °C

Point d'éclair

Valeur 21 °C

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'explosivité, inférieure 3.5 à 15 %(V)

Pression de vapeurValeur 5.8 kPa
température 20 °C**Densité**

Valeur 0.79 g/cm³

Hydrosolubilité

Remarque entièrement miscible

Température d'inflammabilité

Valeur 400 °C

Temps d'écoulement

Remarque non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**ATE > 10'000 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Éthanol**Espèces rat mg/kg
DL50 7060 Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.
Source**Éthanol**

Espèces rat

Nom commercial: Capsici extr liq norm

Numéro de la matière: 121560

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.02.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 17.02.20

DL50 10470 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Éthanol**Espèces lapin
DL50 15800 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****Éthanol**Espèces rat
CL 50 30000 mg/m³
Durée d'exposition 4 h
Administration/Forme Vapeurs**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****Éthanol**

évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Éthanol**

évaluation irritant

Mutagénicité (Composants)**Éthanol**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

Expériences issues de la pratique

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

Autres données

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité (Composants)****Éthanol**

évaluation Facilement biodégradable

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**Éthanol**

Valeur 0.93 à 1.67 mg/g

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)

Nom commercial: Capsici extr liq norm

Numéro de la matière: 121560

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.02.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 17.02.20

Éthanol

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

| | Transport terrestre ADR/RID *** | Transport maritime IMDG/GGVSee *** | Transport aérien *** |
|--|------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Code de restrictions en tunnels | D/E | | |
| 14.1. Numéro ONU | 1293 | 1293 | 1293 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | TEINTURES MÉDICINALES (Éthanol) | TINCTURES, MEDICINAL (Ethanol) | TINCTURES, MEDICINAL (Ethanol) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 3 | 3 | 3 |
| Carte pour désignation du danger | | | |
| 14.4. Groupe d'emballage | II | II | II |
| Quantité limitée | 1 l | | |
| Les catégories de transport | 2 | | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Nom commercial: Capsici extr liq norm

Numéro de la matière: 121560

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.02.2020

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 17.02.20

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

| | |
|------|--------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

catégories de danger CLP de la rubrique 3

| | |
|---------------|---------------------------------------|
| Acute Tox. 4 | Toxicité aiguë, Catégorie 4 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves, Catégorie 1 |
| Skin Irrit. 2 | Irritation cutanée, Catégorie 2 |

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.